

# MAIRIE DE SAINT-CLAR

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 30 septembre 2025

-----  
**PROCES-VERBAL**

Le mardi trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Clar s'est réuni à la salle du conseil en mairie sous la présidence de monsieur Eric BALLESTER, maire de la commune.

Date de convocation: 25 septembre 2025.

Conseillers en exercice: 10

Présents: Eric BALLESTER, VILLADIEU Catherine, BORDES Stéphanie, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, TERNIER Gilles, POUTEAU lionel,

Absent : ETIENNE Patrice

Excusés : VILLEMUR Michèle, PAYER Dominique, GAURAN Jean-Luc

Procuration: VILLEMUR Michèle à TERNIER Gilles  
GAURAN Jean-Luc à VILLADIEU Catherine

Secrétaire de séance: RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène

### **Ordre du jour:**

- Adoption du procès-verbal du 19 août 2025
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Aliénation terrain A482
- Acceptation de dons pour remise en état domaine public
- Acceptation du don du moulin de Rochegude
- Validation d'une convention d'occupation du domaine public Parc de loisirs
- Validation du plan de financement pour la sécurité incendie
- Aliénation d'un bungalow sanitaire
- Tarification salles communales
- DM n°2 CMS
- Création d'une réserve communale de sécurité civile
- Questions diverses

1. Adoption du procès –verbal de la séance du 19 août 2025.

Monsieur le maire après lecture de l'ordre du jour, demande s'il y a des remarques sur le précédent procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 août 2025

Le conseil municipal adopte ce procès-verbal

## 2. Déclaration d'Intention d'Aliéner.

DIA N°1: Monsieur le maire sort de la salle

Parcelles cadastrées : AN N°12  
Surface : 18a 68ca  
Propriétaire : PEOTTA Carine  
Acquéreurs : BALLESTER Éric  
Prix de vente : 15 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

DIA N°2:

Parcelle cadastrée : AE N°321  
Surface : 01a 59ca  
Propriétaires : SIBAKOV Kurt  
Acquéreur : LUCI anne  
Prix de vente : 120 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

DIA N°3:

Parcelle cadastrée : AE N°415  
Surface : 01a 07ca  
Propriétaires : FREMINET Mireille  
Acquéreur : DERREY Léa  
Prix de vente : 155 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

DIA N°4:

Parcelle cadastrée : AE N°74 + AE N°81 + AE N°481  
Surface : 01a 07ca + 01a 93ca + 88ca  
Propriétaires : TOURISSEAU Cyrielle  
Acquéreur : MC VARISH Emily et BOND Rebecca  
Prix de vente : 241 000 €

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit à aliéner.

## 3. Aliénation terrain A482

La délibération du 19 mars 2022 relative à l'acquisition de la parcelle AE482, réalisée dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un espace public.

Ce projet n'a pas pu être mené à terme, en raison des priorités budgétaires et structurelles de la commune. Une demande de rachat de la parcelle a été formulée par Madame Becky Bond, propriétaire voisine directe. Le prix de vente avait été fixé à 4 000

€, Madame Becky Bond sollicite une révision du prix de 1000€.

Le conseil municipal refuse cette proposition et fait une offre de 2 500€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 4. Acceptation de dons pour remise en état de domaine public

L'abandon des ordures ménagères en lieu non approprié, donnera lieu à des dédommagement.

C'est le cas pour deux personnes qui ont dû verser 75€ aujourd'hui.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces dons pour remise en état du domaine public.

#### 5. Acceptation du don du moulin de Rochegude

Le moulin de Rochegude faisant partie du patrimoine dont le fils de M. Bourgeat à hérité a été cédé comme don à la mairie de Saint-Clar

La mairie de Saint-Clar accepte volontiers ce don et en prendra soin.

Le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité

#### 6. Validation d'une convention d'occupation du domaine public Parc de loisirs

Une nouvelle activité va se faire à côté de la base de loisirs. C'est un projet officiel en cours, qui verra le jour en 2026.

Jurasique Parc, les activités proposées seront les suivantes :

- Un circuit des dinosaures
- Un mini-golf
- Une boutique de souvenir au sein du parc
- Une sensibilisation sur la préservation de notre planète

La mairie propose un loyer de 1 260€ par an avec un bail de 3-6-9.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 7. Validation du plan de financement pour la sécurité incendie

Audit réalisé par les services de la SAUR et validé par le SDIS32 :

Il apparait dans ce rapport que 7 poteaux incendie sont à remettre en état et 3 poteaux incendie à renouveler

Devis réalisé par la SAUR : 12 536,02€ HT soit 15 043,23€ TTC

Ce plan de financement est ajourné par manque de devis complémentaires

Ce point sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

#### 8. Aliénation d'un bungalow sanitaire

M. TRONCO propose l'achat du bungalow inutilisé par la mairie pour la somme de 900€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité

#### 9. Tarification salles communales

La salle des fêtes sera désormais louée au tarif suivant :

- Hiver : 250€
- Eté : 150€

Le hall de la salle des fêtes : 50€

La maison des associations : 100€

Pour la vieille Église la mairie propose de louer cette salle pour les associations extérieures de Saint-Clar pour le tarif suivant : 100€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

#### 10. DM N°3 CMS

Charges non encaissées suite à une consultation de 50 € du CMS.

Cette provision de 50€ a été abandonnée suite à la délibération du conseil municipal.

#### 11. Création d'une réserve communale de sécurité civile

La création d'une réserve communale de sécurité civile (issue d'une loi 2004) a déjà été adoptée et est déjà mise en place dans le PCS (Plan communal de sauvegarde).


#### 12. Questions diverses

Pas de questions diverses.

Séance levée à 20h04.

Le maire,  
Eric BALLESTER

Le secrétaire de séance,  
RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène

Po/C. VILLADIER  


Razafimanantsoa  
